



**MINISTÈRES
SOCIAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JANVIER 2022

RÉFÉRENTIEL MÉTIER

**DES INSPECTEURS DE L'ACTION
SANITAIRE ET SOCIALE**

SOMMAIRE

• 1. Le corps	p.3
A- Les missions.....	p.3
B- Champs d'intervention.....	p.4
C- Métiers.....	p.6
• 2. Les évolutions du métier et les enjeux	p.7
• 3. Les activités et les compétences de l'inspecteur de l'action sanitaire et sociale	p.9
3.1 Conception, animation et mise en œuvre des politiques publiques	p.9
A- Pilotage et animation des dispositifs.....	p.11
B- Planification, programmation, autorisation, allocation de ressources des opérateurs et des opérateurs et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux	p.10
C- Conception, animation et mise en œuvre des politiques publiques : évaluation des politiques publiques.....	p.12
3.2 Inspection, contrôle, audit	p.13
A- Inspection, contrôle.....	p.13
B- Contrôle et audit des organismes de sécurité sociale.....	p.14
3.3 Veille et observation sociale et de santé / Veille et sécurité sanitaire / Préparation et gestion de crise	p.15
A- Veille et observation sociale et de santé	p.15
B- Veille et sécurité sanitaire	p.17
C- Préparation et gestion de crise.....	p.18
3.4 Management et conduite du changement	p.19
A- Management de direction.....	p.20
B- Management d'équipe.....	p.21
C- Management de projet.....	p.22
D- Conduite du changement.....	p.23

1. LE CORPS

A. LES MISSIONS

L'article 3 Décret n °2002-1569, modifié par décret n°2016-470 du 14 avril 2016-art. 2, portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale précise que : « Les membres du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale sont chargés de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques dans les secteurs de la cohésion sociale et de la santé relevant des services et établissements publics de l'Etat.

A ce titre, ils assurent notamment des missions :

- De pilotage et d'évaluation de ces politiques publiques ;
- D'inspection, de contrôle, d'évaluation et d'audit des opérateurs, établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux et des organismes de sécurité sociale ;
- De pilotage et d'animation des dispositifs en matière de cohésion sociale, et de santé publique ;
- De planification et de programmation de l'organisation et de l'activité des opérateurs, établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux ainsi que d'allocation de leurs ressources ;
- De veille et d'observation dans les domaines du social et de la santé.

Les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale peuvent exercer des fonctions d'expertise, de conseil et d'encadrement » .

La mission partagée par les IASS est la réponse aux besoins sociaux, de solidarités et de santé de la population sur le territoire; ils contribuent ainsi à la politique de réduction des inégalités sociales et de santé.

Le métier d'IASS mobilise des compétences spécialisées (autorisations, allocation de ressources et inspection d'établissements par exemple) et aussi des compétences généralistes (encadrement d'équipes, pilotage et évaluation de politiques publiques notamment). Un IASS est amené à exercer un panel de missions diversifiées allant de l'exercice de fonctions régaliennes à des fonctions d'animation territoriale.

[1] Article 3 Décret n °2002-1569 portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale – Modifié par décret n°2016-470 du 14 avril 2016-art. 2

B. CHAMPS D'INTERVENTION

Dans le champ de la cohésion sociale, les IASS exercent au sein des DDETS (PP) et DREETS et interviennent dans les domaines suivants :

- Animation, coordination, mise en œuvre des politiques publiques de cohésion sociale :
 - Prévention et lutte contre les exclusions (contractualisation avec les collectivités liée à la stratégie pauvreté, aide alimentaire...);
 - Protection des personnes vulnérables et inclusion (majeurs protégés, pupilles de l'Etat, bénéficiaires de l'aide sociale, inclusion des personnes en situation de handicap, contractualisation avec le département dans le cadre de la protection de l'enfance);
 - Accès à l'hébergement et au logement des personnes en situation d'exclusion en lien avec les DREAL, accompagnement social (pilotage des dispositifs de veille sociale, mise en œuvre du plan logement);
 - Autorisation et contractualisation avec les établissements sociaux;
 - Volet social et économique de la politique de la ville;
 - Formation et certification des professions sociales (travail social et insertion sociale) et professions de santé non médicales.
- Insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées du marché du travail, notamment des étrangers primo-arrivants, des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des personnes vulnérables.
- Prévention et lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité des chances.
- Intégration des populations immigrées et organisation de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile.
- Inspection et contrôle des structures et activités du champ social et politique de la ville.

Au sein des ARS, les IASS interviennent dans le champ de la santé publique et de la régulation de l'offre de soins et d'accompagnement. Cela recouvre les principaux domaines suivants :

- L'organisation de la veille et de la sécurité sanitaire, l'observation de la santé ;
- L'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires, en liaison avec les préfets ;
- La définition, le financement et l'évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé;
- L'organisation de l'offre médico-sociale (aide et accompagnement des personnes âgées et handicapées) et de santé (accès aux soins de ville et soins hospitaliers) dans les territoires et son adéquation aux besoins des usagers (notamment structuration des parcours de santé) ;
- La qualité, la sécurité des prises en charge et l'efficacité au meilleur coût (meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses de santé);
- Inspection et contrôle des structures et dispositifs mis en œuvre dans le champ de la santé publique.

Au sein de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale (MNC), les IASS interviennent comme auditeur, chef ou chef-adjoint d'une des antennes de la mission. Ils interviennent dans le cadre des différentes missions de la MNC : le contrôle du bon fonctionnement du service public de la Sécurité sociale, la veille du service public de la Sécurité sociale et l'évaluation annuelle des agents de direction des organismes nationaux et locaux de sécurité sociale.

Au sein des directions d'administration centrale, les IASS peuvent également être amenés à occuper des responsabilités dans le champs des fonctions supports.

C. METIERS

Les métiers occupés par les membres du corps des IASS se répartissent essentiellement au sein de 3 domaines fonctionnels du répertoire interministériel des métiers de l'Etat :

- Elaboration et pilotage des politiques publiques,
- Etudes, audit, évaluation, contrôle interne et prospective,
- Affaires sociales (ce domaine couvre les champs de la cohésion sociale et de la santé publique).

Les IASS exercent le plus souvent en services territoriaux du Ministère de la Santé et des solidarités (DDETS/PP, DREETS, ARS) et sont susceptibles d'occuper à l'issue de leur formation statutaire, les postes de :

- Encadrant de proximité : responsable ou responsable adjoint d'unité ou de service;
- Chargé de mission (thématique ou politique publique) ou animateur territorial;
- Auditeur à la MNC.

Lors de l'accès au second grade (IHC), ils sont positionnés sur des postes (classification RIFSEEP G1 et G2) d':

- Encadrement supérieur ou intermédiaire (N+2, membres d'instances de direction ou d'instances décisionnelles);
- Expert;
- Chef d'antenne ou adjoint chef d'antenne MNC.

Ils sont aussi présents sur les métiers correspondants à un emploi fonctionnel tels que :

- Directrice/directeur régionale/régional DREETS ou Directrice/directeur régional délégué ou chefs de pôle;
- Directrice/directeur départemental interministériel ou Directrice/directeur adjoint;
- Directrice/directeur de cabinet;
- Directrice/directeur de délégation départementale d'ARS;
- Directrice/directeur métier au siège des ARS;
- Directrice / directeur général d'ARS ou Directrice/directeur adjoint.

D'autres encore, exercent en administration centrale :

- Sous-directrice/sous-directeur ou cheffe/chef de département;
- Responsable de projet;
- Experte/Expert de haut niveau;
- Cheffe/Chef de bureau ou de mission;
- Chargée/Chargé de mission.

2. LES ÉVOLUTIONS DU MÉTIER ET LES ENJEUX

Le métier d'IASS s'inscrit dans un contexte en constante évolution.

Les missions exercées répondent à des besoins sociaux et de santé qui évoluent ; il s'agit notamment de la demande croissante d'inclusion des personnes vulnérables dans la société, de l'articulation de plus en plus forte entre les politiques de protection de ces personnes et les politiques de droit commun. Il s'agit également de répondre à des nouveaux enjeux tels que les inégalités territoriales et sociales de santé, le vieillissement de la population, l'accroissement des maladies chroniques, l'accès aux soins lié aux problématiques démographiques des professionnels de santé, le développement des politiques d'inclusion et la transformation de l'offre médico-sociale. Cela conduit les IASS à réévaluer régulièrement la pertinence des dispositifs existants et à participer à la conception et au déploiement de nouveaux dispositifs. Dans ce contexte, les IASS contribuent aux démarches d'expérimentation et d'innovation.

Ces évolutions inscrivent l'action des IASS dans une dimension prospective qui vise à prendre en compte, autant que possible, les besoins et les risques émergents, les évolutions/innovations technologiques et organisationnelles ayant un impact sur les pratiques professionnelles, les modalités de prise en charge ou d'accompagnement de ces différents publics.

Le métier d'IASS s'exerce dans des services dont l'organisation évolue ; les IASS mettent en œuvre des compétences dans l'ensemble des champs des politiques publiques des ministères sociaux et ce, alors que ces politiques sont aujourd'hui mises en œuvre par des services différents sur le territoire, au sein des ARS, des DREETS et des DDETS et de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de Sécurité sociale (MNC).

Les IASS sont ainsi amenés à porter une vision globale de thématiques, allant au-delà du périmètre de la structure dans laquelle ils exercent.

Du fait de l'évolution du périmètre des Ministères sociaux (solidarités et de la santé), les IASS mettent également en œuvre des compétences relevant d'autres ministères (notamment ministère du logement, ministère de la cohésion des territoires, ministère de l'intérieur).

Les IASS interviennent sur des missions aux côtés de nombreux autres acteurs institutionnels.

Dans le domaine de la cohésion sociale par exemple, le développement de la contractualisation avec les collectivités territoriales conduit les IASS à renforcer leur posture professionnelle d'animateur territorial.

Dans le cadre de l'approfondissement de la territorialisation de la politique de santé, l'exercice professionnel des IASS s'effectue également en partenariat et dans un dialogue étroit avec l'ensemble des parties prenantes : usagers, acteurs institutionnels, professionnels de santé et leurs représentants, établissements sanitaires et médico-sociaux, collectivités territoriales, dans le cadre d'une démocratie de santé renforcée au sein des territoires.

Les IASS sont amenés à animer des réseaux partenariaux complexes, à impulser des dynamiques territoriales, à susciter l'adhésion des acteurs à des objectifs de santé partagés, à conduire des projets multipartenariaux.

3. LES ACTIVITÉS ET LES COMPÉTENCES DE L'INSPECTEUR DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIAL

Les IASS mobilisent des compétences spécifiques d'évaluation des besoins de la population et de planification de l'évolution de l'offre développée pour y répondre. Ils mobilisent des compétences juridiques, budgétaires et de tarification pour financer cette offre de dispositifs, de services et d'établissements. Ces actions sont élaborées et conduites avec de nombreux partenaires et s'inscrivent dans des logiques d'animation territoriale et d'ingénierie sociale (conduite de projets).

3.1 CONCEPTION, ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

A. PILOTAGE ET ANIMATION DES DISPOSITIFS

Ø Les activités

- Il recueille les informations nécessaires à la déclinaison et à l'ajustement des politiques de santé publique et de cohésion sociale. Il analyse les besoins et expertise les situations, les dispositifs dans les champs sanitaire et social.
- Il apporte un avis aux directions d'administration centrale dans l'élaboration des instructions nationales (faisabilité, rédaction,..).
- Il apporte un conseil et un appui technique aux directions et services, élabore les outils d'aide à la décision.
- Il contribue à la conception de programmes de santé publique et de cohésion sociale garantissant l'accès aux droits des populations.
- Il conçoit, anime et évalue des projets dans le cadre des programmes de santé et de cohésion sociale adaptés aux besoins des populations et gère les budgets associés.

- Il anime et coordonne les réseaux, les opérateurs et organismes évaluateurs pour la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale et de santé publique .Il organise le processus d'animation territoriale en associant les acteurs de manière transversale
- Il conduit la stratégie de contractualisation avec les acteurs institutionnels (ex: convention de partenariat...).
- Il met en œuvre des actions de cohésion sociale et de promotion de santé publique pour garantir l'égalité de traitement des populations et des territoires.
- Il impulse et favorise l'innovation (sanitaire, sociale et médico-sociale) territoriale.
- Il développe une ingénierie territoriale permettant d'accompagner les opérateurs du champs sanitaire et social en matière d'émergence projet, de suivi et d'évaluation.
- Il identifie et promeut les bonnes pratiques des acteurs de la santé publique et de la cohésion sociale et veille à leur mise en œuvre.

Ø Les compétences

Connaissances	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux des politiques et des dispositifs du système de santé et de la cohésion sociale • Caractéristiques des publics et de leurs besoins • Contexte local et enjeux territoriaux • Fonctionnement des institutions publiques • Règles comptables et budgétaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les besoins et expertiser les situations et les dispositifs • Traiter et exploiter des données • Concevoir et mettre en oeuvre un plan d'action • Mobiliser des acteurs • Conseiller et accompagner les services et les directions • Mettre en œuvre les techniques de négociation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve de rigueur et de méthode • Avoir le sens de l'écoute et du dialogue • Travailler en équipe pluridisciplinaire et/ou interinstitutionnelle • Faire preuve de pédagogie • Etre force de proposition

B. PILOTAGE ET ANIMATION DES DISPOSITIFS : PLANIFICATION, PROGRAMMATION, AUTORISATION, ALLOCATION DE RESSOURCES DES OPÉRATEURS ET DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SANITAIRES, SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Ø Les activités

- Il réalise des diagnostics territoriaux en identifiant l'offre existante, les caractéristiques sociodémographiques de la population, les conditions d'accès aux soins et services sociaux, les problématiques sociales et sanitaires et les besoins prioritaires.
- Il planifie et programme l'offre de services et d'équipements sanitaires, médico-sociaux et sociaux.
- Il instruit, habilite, certifie, délivre les autorisations d'activités (et d'exercice professionnel) dans les secteurs sanitaire, médico-social et social.
- Il définit une stratégie régionale ou départementale d'attribution des financements. Il coordonne les campagnes budgétaires, pilote et suit l'ensemble des attributions.
- Il prépare les dialogues de gestion et propose des outils d'aide au pilotage des dispositifs financés.
- Il vérifie et analyse l'activité, le financement des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux sous compétence de l'État.

Ø Les compétences

Connaissances	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none">• Enjeux, politiques et dispositifs du système de santé et de la cohésion sociale• Caractéristiques des publics et de leurs besoins.• Contexte local et enjeux territoriaux.• Fonctionnement des institutions publiques	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser un diagnostic• Savoir restituer l'information• Mobiliser des acteurs• Concevoir des outils de suivi• Gérer et analyser un budget, un compte administratif, un bilan	<ul style="list-style-type: none">• Faire preuve de rigueur et de méthode• Avoir le sens de l'écoute et du dialogue• Faire preuve de pédagogie• Faire preuve de discrétion et confidentialité

C. CONCEPTION, ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES : ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Ø Les activités

- Il évalue les programmes, dispositifs, actions mises en œuvre afin de s'assurer de leur réalisation et de leur efficacité au regard des publics cibles ainsi que de leur pertinence au regard de la politique nationale et des contextes territoriaux.

Ø Les compétences

Connaissances

- Enjeux, politiques et dispositifs du système de santé et de la cohésion sociale
- Caractéristiques des publics et de leurs besoins
- Contexte local et enjeux territoriaux
- Méthodes d'évaluation

Savoir-faire

- Concevoir des indicateurs d'évaluation d'un projet
- Réaliser un diagnostic
- Disposer de qualités rédactionnelles
- Identifier les leviers d'amélioration

Savoir-être

- Faire preuve de rigueur et de méthode
- Faire preuve de pédagogie
- Avoir le sens de l'écoute et du dialogue

3.2 INSPECTION, CONTRÔLE, AUDIT

Les IASS sont amenés à réaliser des inspections et des contrôles permettant de s'assurer, par des investigations approfondies, du respect de la réglementation du code de la santé publique ou du code de l'action sociale et des familles.

A.INSPECTION, CONTRÔLE

Ø Les activités

- Il élabore des programmes régionaux ou départementaux d'inspection-contrôle : identification des thématiques et des établissements, programmation annuelle, suivi de la mise en oeuvre ajustement du programme si besoin, bilans des programmes.
- Il participe à l'élaboration des guides et des outils en inspection/contrôle et apporte une expertise juridique et méthodologique en la matière. Il contribue aux réflexions nationales.
- Il coordonne/anime ou participe à des missions d'inspection.
- Il rédige les rapports et s'assure de la mise en oeuvre des mesures correctives validées et de la gestion des suites d'inspection.

Ø Les compétences

Connaissances	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none">• Acteurs de la santé publique et du social, organisation, réglementation• Fonctionnement des institutions publiques• Méthodologie et procédures de l'inspection et du contrôle• Code de la santé publique, du CASF• Droit pénal et procédure pénale	<ul style="list-style-type: none">• Prendre en compte un contexte, une contrainte, une complexité• Analyser, maîtriser, prioriser les risques• Formuler des recommandations• Définir et mettre en oeuvre une procédure de contrôle et de suivi	<ul style="list-style-type: none">• Faire preuve de rigueur et de méthode• Faire preuve de pédagogie• Avoir le sens de l'écoute et du dialogue• Travailler en équipe pluridisciplinaire et ou interinstitutionnelle

Quelques IASS peuvent être amenés à conduire ou participer à des missions d'audit externe. Si dans la pratique l'audit n'est pas fréquent en ARS, certains IASS peuvent se voir confier des missions d'audit en DREETS/DDETS. Les IASS exercent des missions d'audit principalement au sein de la Mission nationale de contrôle.

B. CONTRÔLE ET AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Ø Les activités

- Il intervient comme auditeur ou responsable de services dans une des antennes ou au sein de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des Organismes de Sécurité Sociale.
- Il réalise des contrôles non programmés sur un organisme local de sécurité sociale en cas de dysfonctionnements de celui-ci.
- Il procède à la délivrance, au report et au retrait d'agrément des agents de direction.

Ø Les compétences

Connaissances

- Méthodes d'inspection et de contrôle
- Législation et gestion des organismes de sécurité sociale
- Organisation, réglementation des organismes de sécurité sociale
- Modalités d'agrément

Savoir-faire

- Analyser les risques d'une situation
- Définir et mettre en œuvre une procédure de contrôle et de suivi
- Formuler des recommandations
- Disposer de qualités rédactionnelles

Savoir-être

- Faire preuve de rigueur et de méthode
- Faire preuve de pédagogie
- Faire preuve d'assertivité
- Avoir le sens de l'écoute et du dialogue

3.3 VEILLE ET OBSERVATION SOCIALE ET DE SANTÉ / VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRE / PRÉPARATION ET GESTION DE CRISE

Les IASS, concourent à la mission de veille et de sécurité sanitaire, participent à l'observation sociale et de santé dans le département et la région, notamment dans le cadre du recueil et du traitement des signaux sanitaires et environnementaux pouvant représenter une menace de santé publique.

Ils sont amenés à contribuer, dans le respect des attributions du représentant de l'État territorialement compétent, à la gestion de crise et à l'organisation de la réponse aux urgences sanitaires et à la gestion des situations de crise sanitaire.

A.VEILLE ET OBSERVATION SOCIALE ET DE SANTÉ

Ø Les activités

- Il mobilise ou crée des réseaux de collecte de données sur des objectifs territorialisés de santé publique ou de cohésion sociale. Il participe à la mise en œuvre et contribue à l'évolution des systèmes d'information locaux et nationaux.
- Il organise et anime le recueil et analyse des données sociales et de santé inhérentes à la population d'un territoire pour mettre en œuvre et améliorer des politiques publiques. Il anime les observatoires ou plateformes ou contribue à leurs travaux. Il s'assure de la fiabilité des données collectées.
- Il impulse, anime et promeut des démarches d'études et de recherches actions sur les territoires et auprès des publics prioritaires et coordonne les acteurs locaux et institutionnels qui produisent de la connaissance sur les publics vulnérables.
- Il élabore des diagnostics préalables à une prise de décision ou d'orientation stratégique.
- Il diffuse et valorise l'information recueillie (quantitative et qualitative) auprès des décideurs et des partenaires.

Ø Les compétences

Connaissances

- Enjeux, politiques et dispositifs du système de santé et de la cohésion sociale
- Contexte local et enjeux territoriaux
- Acteurs institutionnels et locaux participant à la déclinaison de la politique de santé publique et de cohésion sociale
- Différentes bases de données existantes
- Réglementation des données

Savoir-faire

- Rechercher des informations et des données
- Traiter et exploiter des données
- Réaliser un diagnostic
- Construire des supports de communication
- Traduire les résultats en fonction du public cible

Savoir-être

- Faire preuve de rigueur et de méthode
- Faire preuve de pédagogie
- Travailler en équipe pluridisciplinaire et ou interinstitutionnelle
- Avoir le sens de l'écoute et du dialogue

B.VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRE

Ø Les activités

- Il organise ou participe à la veille, l'alerte et le traitement des signaux (réclamations, alertes, évènements indésirables graves...).
- Il pilote au niveau départemental ou zonal ou contribue à la prévention et à l'analyse des risques sanitaires, à la préparation et à la planification de programmes de défense sanitaire notamment dans le cadre des protocoles Préfets/ARS quelque soit sa structure d'emploi. Il analyse les risques et besoins sociaux quotidiens et vitaux.
- Il apporte une expertise sur les modalités des moyens de la planification de crise.

Ø Les compétences

Connaissances	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none">• Outils et méthodes de planification• Organisation et acteurs du dispositif de veille et sécurité sanitaire• Orientations nationales en matière de prévention des risques sanitaires• Contexte local et enjeux territoriaux.• Acteurs institutionnels et locaux participant à la déclinaison de la politique de santé publique et de cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none">• Animer un réseau• Traiter et exploiter des données• Mettre en place un reporting• Formuler des recommandations• Mobiliser les acteurs	<ul style="list-style-type: none">• Faire preuve de rigueur et de méthode• Travailler en équipe pluridisciplinaire et/ou interinstitutionnelle• Faire preuve d'assertivité• Etre réactif

C. PRÉPARATION ET GESTION DE CRISE

Ø Les activités

- Il développe et anime un partenariat avec les différents acteurs institutionnels et locaux de gestion de crise.
- Il est référent pour les services et établissements en termes d'appui technique et de coordination d'acteurs et s'assure de la bonne utilisation des financements et des moyens (matériels, renforts RH) spécifiques liés à la gestion de crise.
- Il conçoit et anime des actions de formations, des exercices de simulation et des entraînements pour valider les outils et dispositifs.
- Il anime en transversalité ou contribue aux cellules de crises mises en place au niveau départemental et régional.
- Il participe à la gestion de situations sanitaires ou sociales exceptionnelles.
- Il participe ou contribue aux actions de communication de la gestion de crise.

Ø Les compétences

Connaissances	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none">• Fonctionnement et organisation des établissements• Règles budgétaires• Règles de procédure et d'exécution des subventions publiques• Réglementation hygiène et sécurité• Outils et méthodes de communication• Dispositifs de gestion de crise	<ul style="list-style-type: none">• Animer un réseau• Construire des supports de communication• Traduire les résultats en fonction des publics cibles• Mobiliser les acteurs	<ul style="list-style-type: none">• Savoir convaincre, faire adhérer• Faire preuve d'assertivité• Etre réactif• Avoir le sens de l'écoute et du dialogue• Travailler en équipe pluridisciplinaire et ou interinstitutionnelle

3.4 MANAGEMENT ET CONDUITE DU CHANGEMENT

Les IASS sont amenés à assurer des tâches de conception et d'encadrement, diriger ou coordonner les activités. Lorsqu'ils sont responsables d'équipes et/ou de services, les IASS assurent un rôle dans l'engagement de leurs collaborateurs. Les compétences de management d'équipe sont aussi mises en œuvre dans le cadre de management de projets.

Lorsqu'ils occupent un poste de direction ils conçoivent et mettent en oeuvre la stratégie et assurent le bon fonctionnement de la structure. Ces missions s'exercent dans un contexte exigeant, au sein de services dont les périmètres ont évolués à plusieurs reprises ces dernières années et dont les missions se sont enrichies.

A. MANAGEMENT DE DIRECTION

Ø Les activités

- Il assure la direction et l'encadrement d'une équipe d'un service, d'un pôle ou d'un établissement.
- Il administre une structure, un service (sanitaire et social) en organisant l'activité et les moyens, en fixant des objectifs aux équipes, en prenant des décisions en vue d'accomplir les missions assignées.
- Il négocie dans des environnements complexes, appréhende les règles statutaires et du dialogue social puis le cas échéant l'anime.
- Il préside les instances consultatives et anime le dialogue social avec les organisations syndicales représentatives. Il veille à la qualité des conditions de travail dans sa structure et à la prévention des risques psychosociaux.
- Il représente la structure auprès des partenaires institutionnels et opérateurs
- Il rend compte régulièrement de l'action et des activités de la structure aux autorités compétentes.
- Au niveau territorial, il coordonne ou contribue à la coordination des politiques publiques. Il anime et dirige une communauté de travail pouvant associer différents réseaux territoriaux.

Ø Les compétences

Connaissances

- Enjeux des politiques et des dispositifs du système de santé et de la cohésion sociale
- Gestion administrative et statutaire (statuts et lignes directrices de gestion)
- Gestion des effectifs, prévision et suivi de la masse salariale
- Règles relatives à la santé, sécurité et aux conditions de travail des agents, dispositifs et outils de la GPRH

Savoir-faire

- Animer / encadrer une équipe
- Apporter un appui et un soutien aux agents du service
- Organiser et planifier les activités de l'équipe
- Accompagner les agents dans le développement de leurs compétences
- Mobiliser les acteurs
- Développer une vision stratégique

Savoir-être

- Avoir le sens de l'écoute et du dialogue
- Faire preuve de pédagogie
- Travailler en équipe pluridisciplinaire et/ou interinstitutionnelle
- Concilier, rapprocher des positions ou des intérêts opposés pour susciter un accord
- Avoir une vision stratégique et anticipatrice

B. MANAGEMENT D'ÉQUIPE

Ø Les activités

- Il encadre et anime des équipes pluridisciplinaires et interministérielles.

Ø Les compétences

Connaissances

- Gestion administrative et statutaire
- Gestion des effectifs, prévision et suivi de la masse salariale
- Règles relatives à la santé, sécurité et aux conditions de travail des agents, dispositifs et outils de la GPRH
- Techniques/ outils de management
- Statuts de la fonction publique et des lignes directrices de gestion

Savoir-faire

- Définir les objectifs stratégiques et les priorités de l'équipe
- Participer à la formation et à la montée en compétence des pairs IASS
- Apporter un appui et un soutien aux agents du service
- Savoir élaborer et animer un projet de service

Savoir-être

- Avoir le sens de l'écoute et du dialogue
- Travailler en équipe pluridisciplinaire et ou interinstitutionnelle
- Etre force de proposition
- Faire preuve de pédagogie

C. MANAGEMENT DE PROJET

Ø Les activités

- Il conduit des projets territoriaux, transversaux ou complexes notamment de transformation publique.
- Il communique à chaque phase du projet. Il s'assure de l'évaluation du projet.

Ø Les compétences

Connaissances

- Environnement et enjeux du territoire
- Techniques appliquées à la gestion de projets complexes
- Méthodologie de projet
- Cadre législatif et réglementaire de la thématique du projet

Savoir-faire

- Définir et analyser les besoins des différents publics
- Organiser un système d'échanges d'informations avec les différents acteurs du projet (comités de pilotage)
- Réaliser des reporting auprès des parties prenantes
- Veiller à la cohérence des politiques publiques
- Disposer de qualités rédactionnelles

Savoir-être

- Faire preuve d'autorité et de leadership
- Avoir le sens de l'écoute et du dialogue
- Travailler en équipe pluridisciplinaire et /ou interinstitutionnelle
- Faire preuve de diplomatie

D. CONDUITE DU CHANGEMENT

Ø Les activités

- Il pilote et coordonne les actions de communication, de formation et d'information en vue d'accompagner les services et les agents lors de toute transformation des organisations ou des modes de fonctionnement.

Ø Les compétences

Connaissances

- Méthodes et outils de la conduite du changement
- Méthodologie de gestion de projet
- Outils numériques
- Prérogatives des instances du dialogue social
- Outils et techniques de communication

Savoir-faire

- Réaliser un diagnostic
- Analyser les facteurs du changement
- Préconiser des dispositifs d'accompagnement des agents
- Mettre en place des indicateurs de suivi

Savoir-être

- Faire preuve d'autorité et de leadership
- Avoir le sens de l'écoute et du dialogue
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de pédagogie
- Etre force de proposition